



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 13 octobre 2020

Grandes marées : la DEAL entreprend des exercices de déviation du réseau routier en cas de submersion marine.

Mayotte fait face depuis l'année dernière à une submersion régulière des routes par les eaux du lagon à marée haute.

Les prochaines grandes marées auront lieu du 17 au 20 octobre prochain et pourront causer de nouvelles perturbations sur le réseau routier de Mayotte. Afin d'y remédier des mesures de sécurisation du réseau routier vont être entreprises par l'unité du service Infrastructures, Sécurité et Transport, chargée de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales et départementales.

En Grande Terre, la DEAL s'est préparée à intervenir à Ironi Bé, route nationale 2. Un exercice de mise en place de déviation (par Combani et Coconi) a donc été réalisé à Ironi Be en cas de submersion. Cet exercice a permis d'identifier les difficultés de mise en œuvre de la déviation qui sera effective à la prochaine montée des eaux, si l'eau venait à submerger la chaussée.

Du côté de la Petite-Terre, les agents de la DEAL sont intervenus sur la Route Nationale 4, au boulevard des crabes. Après avoir placé des sacs de sable dans le caniveau et réalisé un talus de terre pour empêcher l'eau de submerger la chaussée, la circulation sera faite en alternance à l'aide de feux tricolores.

D'ici la fin de l'année 2020, la DEAL réalisera un muret, pour lutter contre la montée des eaux, en béton de 100 mètres de long et 70 centimètres de hauteur sur tout le linéaire de la Route Nationale 4 concerné.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976